

Sites Natura 2000
FR9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea »,
FR9400585 « Iles Pinarellu et Roscana »
FR9400606 « Pinarellu : dunes et étangs »
FR9400607 « San Ciprianu : étang d'Arasu et îlots »

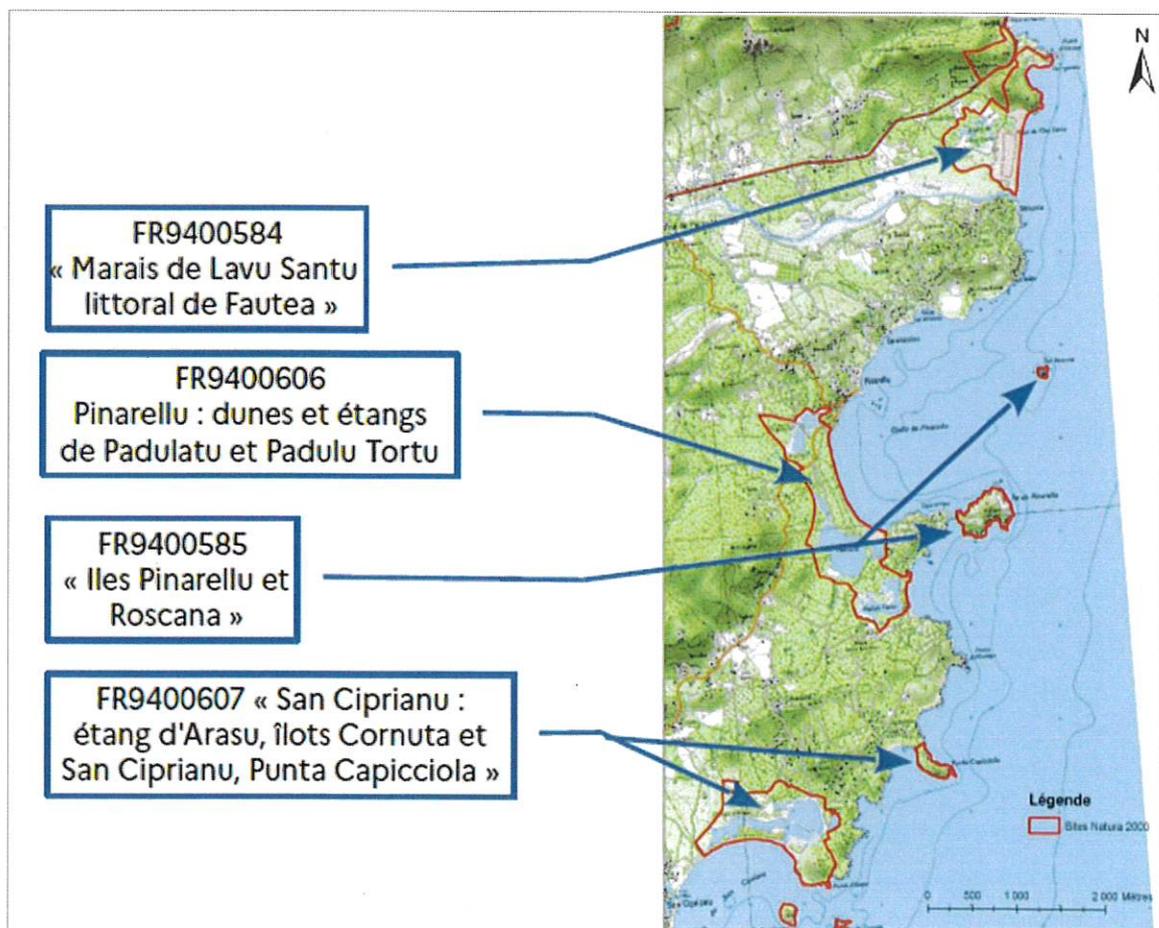
Compte-rendu du comité de pilotage du mardi 02 mars 2021
Mairie annexe de la commune de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio

M Arnaud GILLET, sous-préfet de Sartène, M Adam KAPPELLA et M FERAL pour la DDTM de Corse du Sud, ouvrent cette demi-journée dédiée aux sites Natura 2000 de Zonza et en présentent le déroulement :

- **Partie 1** : validation de la gouvernance des 4 sites, en présence des représentants élus des collectivités territoriales.
- **Partie 2** :
 - Rappel des généralités et historique du site
 - Bilan et perspective des 4 années écoulées site par site
 - Perspectives pour le prochain mandat

Les quatre sites Natura 2000 qui font l'objet de la réunion de ce jour sont suivis, au nom de l'État, par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Corse-du-Sud (DDTM2A).

Ordre du jour	
	COPIL en session restreinte : gouvernance de chacun des sites
	Information générale sur les procédures Natura 2000 terrestre
	Information sur les décisions des élus relatives à la gouvernance des sites
	Site FR9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea »
	Site FR9400585 « Iles Pinarellu et Roscana »
	Site FR9400606 « Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulu Tortu »
	Site FR9400607 « San Ciprianu : étang d'Arasu, îlots Cornuta et San Ciprianu, Punta Capicciola »
	Questions diverses



Membres élus présents lors de la session restreinte du comité de pilotage, dédiée aux questions de gouvernance :

- **M Nicolas CUCCHI**, maire de la commune de ZONZA
- **M Christian GIBERT MARCHI**, 1^{er} adjoint de la commune de ZONZA
- **M Anthony MUZY**, conseiller municipal de la commune de ZONZA
- **M Paul André COLOMBANI**, député de Corse du Sud
- **Isabelle VESCOVALI** pour la Collectivité de Corse

M. FERAL introduit la réunion préalable aux COPIL. L'objectif de cette réunion est de désigner, pour chaque site, conformément à l'article R414-8-1 du Code de l'Environnement, le président du COPIL « *intuitu personae* » et la collectivité responsable de la maîtrise d'ouvrage de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB).

M. FERAL rappelle les généralités concernant la gouvernance Natura 2000 :

Le président du COPIL :

- Convoque le COPIL à chaque fois qu'il l'estime nécessaire et notamment : pour valider les différentes étapes de la rédaction du DOCOB, ou pour faire un bilan de l'animation du site, ou pour proposer de nouvelles actions non envisagées jusque-là dans le document d'objectifs
- Préside le COPIL, permet à la diversité des voix de se faire entendre lors des débats qui y sont menés, arbitre si nécessaire
- Si besoin se fait ambassadeur de projet auprès des différentes instances politiques et administratives

La collectivité porteuse chargée de l'élaboration ou de la mise en œuvre du DOCOB dans la phase d'animation Natura 2000 :

- Monte les dossiers de financement,
- Assure l'intendance administrative (convocations, rédaction des comptes-rendus...),
- Facilite l'interface entre le travail technique et les habitants et usagers du site,
- Peut agir en régie avec l'assistance éventuelle de partenaires techniques OU peut recruter par appel d'offre un ou plusieurs prestataires chargés de la rédaction du DOCOB ou de l'animation Natura 2000.

L'objectif de cette première partie du comité de pilotage est donc la nomination d'un président des comités de pilotage et d'une collectivité porteuse pour l'animation des sites Natura 2000 **FR9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea »** ; **FR9400585 « Iles Pinarellu et Roscana »** ; **FR9400606 « Pinarellu : dunes et étangs »** ; **FR9400607 « San Ciprianu : étang d'Arasu et ilôts »**.

Après débat entre les membres élus, il ressort que :

- **M Nicolas CUCCHI**, maire de la commune de ZONZA **prend la présidence de chacun des 4 sites Natura 2000.**
- **La collectivité de Corse est structure porteuse de l'animation Natura 2000** et met à disposition une animatrice pour les 4 sites N2000 de ZONZA, Mme Anne Laure PEDINIELLI

M. FERAL rappelle que la Collectivité de Corse, en charge de l'animation Natura 2000, et la DDTM-2A en charge du suivi pour l'État du fonctionnement des sites Natura 2000 de Zonza se tiennent chacune à disposition du président du COPIL pour faire avancer le travail sur les sites Natura 2000 concernés (constitution des dossiers de demande de subventions, rédaction de cahiers des charges techniques, mise en relation avec des prestataires techniques...).

Le financement type de l'animation Natura 2000 est de 40 % FEADER, 40 % Collectivité de Corse et 20 % d'auto-financement ; les dossiers se montent auprès du service de la Collectivité de Corse en charge des fonds FEADER.

Comités de
pilotage des
sites Natura
2000 de Zonza

2 mars 2021

FR9400584 « Marais de
Lavu Santu et littoral de
Fautea »

FR9400585 « Iles Pinarellu
et Roscana »

FR9400606 « Pinarellu :
dunes et étangs »

FR9400607 « San Ciprianu
: étang d'Arasu et îlots »



Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Corse du Sud

Session plénière des Comité de pilotage des 4 sites Natura 2000 :

FR9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea » ;

FR9400585 « Iles Pinarellu et Roscana » ;

FR9400606 « Pinarellu : dunes et étangs » ;

FR9400607 « San Ciprianu : étang d'Arasu et îlots »

Participants :



Sites Natura 2000 de Zonza : Pinarellu, Arasu, Fautea
Comité de Pilotage (COPIL) du 2 mars 2021



Nom	Organisme/qualité	Tel, messagerie électronique	signature
Camille FERRAI	DDTM / DPNTB	06 45 62 15 59 camille.ferrai@corse-du-sud.gouv.fr	
Chantal STEINER	DDTM / MAND	06 95 26 80 21	
Adam KAPPELLA	DDTM / Direction	adam.kapella@corse-du-sud.gouv.fr	
Fauvelle Esmaruelle	Conservat. du littoral	e.fauvelle@conservatoire-du-littoral.fr	
Mérocède NICKEL	Conservat. du littoral	m.merocede@conservatoire-du-littoral.fr	
Bergès Julien	Conservatoire l'épave maritime	Julien.berges@cem-corse.fr	
Maïe GARRIDO	OEE / BT	Maïe.garrido@oee.fr	
Viviana LIGORINI	UCFF Doctorante	ligorini_v@univ-corse.fr	
Jean Yves DURET	SIS ZA	jean-yves.duret@sisza.corsica	
Benoît DYCKE	ARRIVEE DE ZONZA / DJT	bt-nante@corse-du-sud.gouv.fr	
Christiane Gilbert Marchi	Commune de ZONZA	christiangilbertmarchi@zonza.fr	
Anne-Laure Pedinielli	CDC	anne-laure.pedinielli@inra.corsica	
Isabelle VESCOVALI	Collectivité de Corse	isabelle.vescovali@collectivite.corse	
Paul Dominique COHI	CDC	paul.dominique.cohi@collectivite.corse	
Bartlam ELISE	Commune de Zonza	elise.bartlam@yahoo.com	
PIU Christian	Commune de Zonza	christian.piu@zonza.fr	
DÉRETTI V. ROBERT	CHAMBRE D'AGRICULTURE CORSE DU SUD	vincent.dereetti@chambre-agriculture-corse-du-sud.fr 05-32-30-81-31	
Colombina DAVI AIDA	DEPOTE	colombina.davi@zonza.fr	
Arnaud GILLET	SP Sartène	arnaud.gillet@corse-du-sud.gouv.fr	

Les décisions relatives à la gouvernance du site sont présentées à l'ensemble des membres du comité de pilotage :

- **M Nicolas CUCCHI**, maire de la commune de ZONZA, prend la présidence du comité de pilotage
- La **Collectivité de Corse** via la personne d'Anne Laure Pedinielli, assurera la conduite de l'animation Natura 2000 des 4 sites Natura 2000 de la commune de ZONZA.

L'État rappelle l'importance de ce COPIL qui relance la dynamique Natura 2000, interrompue officiellement depuis 2017 à ZONZA.

M Nicolas CUCCHI, exprime la volonté et l'engagement de la commune : « nous souhaitons trouver un équilibre entre tourisme, développement et préservation des sites Natura 2000. Nous avons conscience que notre patrimoine écologique est très riche et souhaitons le préserver et le mettre en valeur. Notre souhait est d'écouter tout le monde, et plus précisément les propriétaires, leurs avis et de les associer. Nous n'attendons pas les COPIL pour se réunir : dans notre démarche, nous souhaitons multiplier les rencontres techniques ».

M CUCCHI présente également une vue d'ensemble des attentes de la nouvelle équipe pour ce cycle d'animation ; elles seront intégrées, dans la mesure du possible, dans les objectifs de gestion de chacun des sites Natura 2000 :

- Pinarellu
 - Gestion de la pinède
 - Entretien des étangs
- Lavu Santu Fautea
 - Déplacement du parking et canalisation des personnes
 - Problème sur l'écoulement du pluvial
 - La fréquentation empêche les réserves de sable de la plage de se reconstituer
- Arasu
 - La commune souhaite une réflexion sur l'emplacement de la ZAL, zone d'appui à la lutte anti incendie
- Divers
 - Eco-gardes Natura 2000
 - Sentiers et parcours écologiques
 - Etude relative au dimensionnement des sites par rapport au nombre de visiteurs qu'ils accueillent

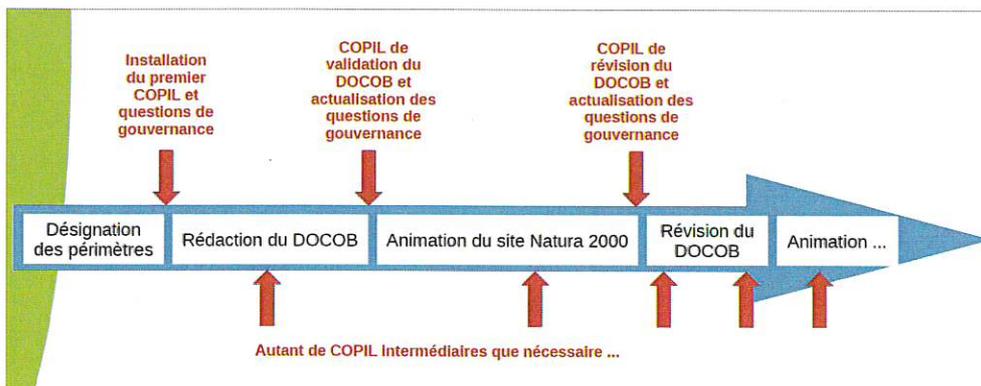
Suite à quoi l'Etat commence par faire un rappel du fonctionnement du réseau Natura 2000.

1 Généralités sur Natura 2000

Concernant les généralités portant sur la politique Natura 2000, il est rappelé que le réseau d'espaces naturels Natura 2000 est une démarche d'inspiration européenne. Les directives « Oiseaux » et « Habitats » régissent les sites d'intérêt communautaire constituant le réseau Natura 2000.

M. FERAL revient sur le fonctionnement général de Natura 2000 en ce qui concerne la présidence des COPIL et l'animation des sites (cf compte-rendu de la partie 1 de la réunion du COPIL) et rappelle des précisions sur le déroulement :

- L'opérateur est la structure désignée pour la rédaction du document d'objectifs (DOCOB),
- Le DOCOB est construit en deux temps : dans un premier temps, production d'un diagnostic socio-écologique du site et, dans un second temps, élaboration d'un programme d'actions (partie opérationnelle du DOCOB),
- L'animateur est celui qui réalise l'animation Natura 2000, c'est-à-dire la mise en œuvre des actions du DOCOB.

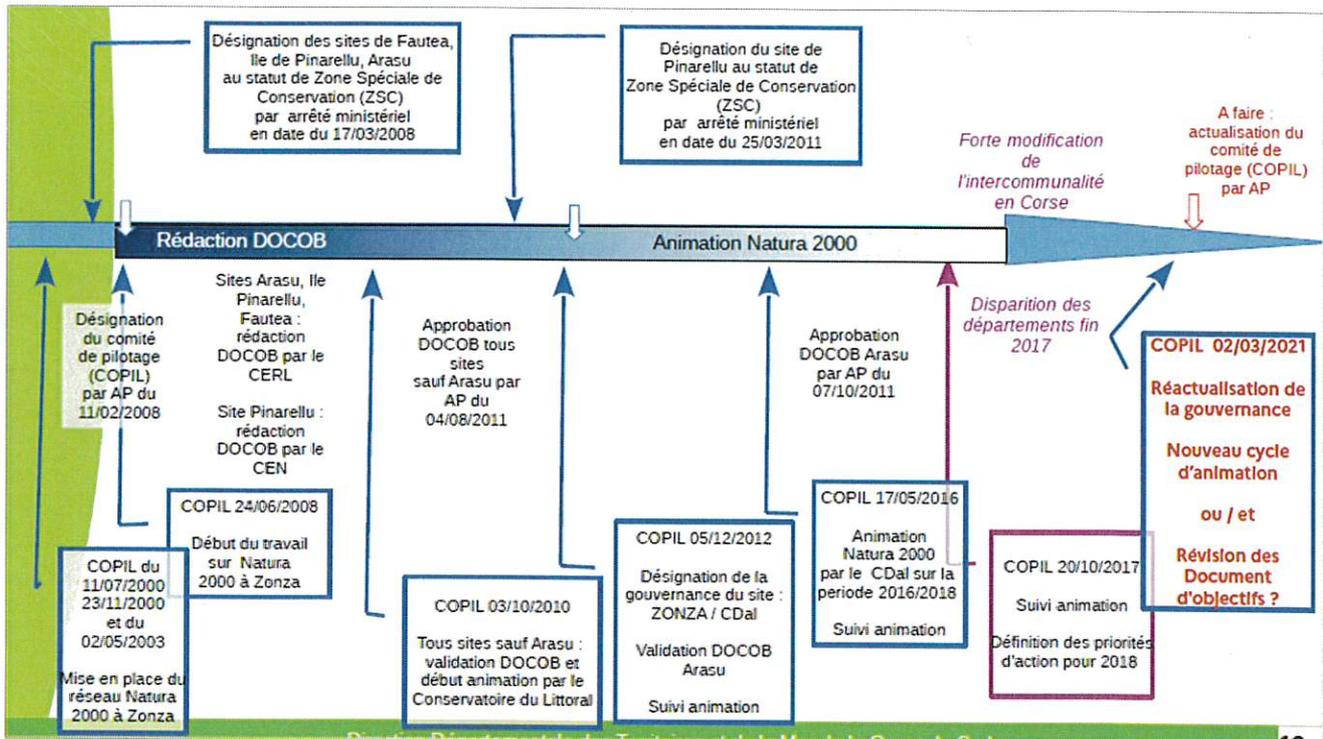


Natura 2000 ne rajoute qu'une seule exigence réglementaire à celles existantes par ailleurs : **les évaluations des incidences Natura 2000**. Il incombe aux porteurs de projet concernés par la réglementation des évaluations des incidences Natura 2000 de produire une Évaluation d'Incidences Natura 2000 (EIN) permettant de s'assurer que le projet n'a pas d'impact sur le site Natura 2000. Le projet peut ou non être situés en site Natura 2000 ; plus de détails sur la page internet de la préfecture de Corse :

<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/biodiversite-et-natura-2000-r151.html>

2 Historique des 4 sites Natura 2000 de Zonza

C. FERAL récapitule l'historique et les grands moments des quatre sites Natura 2000 à travers une frise chronologique :



Le dernier comité de pilotage des 4 sites s'est tenu le 20 octobre 2017 et avait déjà défini des actions à prioriser. Cependant l'animation des sites Natura 2000 s'est quasi interrompue suite au comité de pilotage de 2017 pour plusieurs raisons : la fusion des départements et de la région et la réorganisation des services qui s'ensuivit, les élections municipales et la crise sanitaire de 2020.

Une présence minimale sur les sites Natura 2000 a cependant été effectuée par M Dycke, responsable des services techniques de la commune et par les services de l'État.

I. VESCOVALI rappelle l'engagement de la collectivité de Corse sur Natura 2000 et les espaces naturels sensibles qui s'est traduit par la mise à disposition d'une animatrice pour les 4 sites Natura 2000 de Zonza, Mme Anne Laure PEDINIELLI.

Mme Anne Laure Pedinielli a ensuite présenté, site par site, un bilan de l'animation lorsqu'elle s'est interrompue en 2017 ; cette présentation a servi de support aux débats et échanges qui ont permis de déterminer, site par site, les priorités à venir du présent cycle d'animation.

3 Questions d'animations communes aux 4 sites Natura 2000

3.1 Ecogardes

M CUCCHI questionne le comité de pilotage sur l'opportunité de mettre en place des écogardes.

M FERAL suggère de se rapprocher de la communauté de commune de l'Alta Rocca qui a un programme d'écogardes depuis plusieurs années sur la partie sud du plateau du Cuscione. Les écogardes font de la sensibilisation, de l'accueil, du partage d'information, une présence sur site ... Ils ne peuvent pas faire de répression sauf si ils sont formés pour cela (assermentation nécessaire).

L'important est de bien définir le profil voulu, la fiche de poste, la durée (saison estivale ?), le périmètre d'intervention... seule manière d'avoir une mesure d'écogardes adaptée aux sites Natura 2000 concernés. Là encore la commune peut prendre conseil auprès de Mme Jessica CHARRIER, l'animatrice Natura 2000 du plateau du Cuscione qui manage les écogardes de la communauté de communes de l'Alta Rocca.

Côté financement la commune peut envisager un cofinancement sur cette action Natura 2000 via le FEADER.

I. VESCOVALI présente Paul Dominique COLI, agent assermenté et propose une action en concertation avec les agents assermentés du conservatoire du littoral. Elle explique que la Collectivité de Corse souhaite élargir ses pouvoirs de police aux autres zones que celles dont le conservatoire est propriétaire.

3.2 Journée des sites Natura 2000 de Zonza

M le maire souhaite une journée porte ouverte/ sensibilisation/ information sur les sites de la commune, avec un thème alterné chaque année pour découvrir la montagne une année et l'année suivante pour découvrir la mer. La Collectivité de Corse signale qu'elle a un agent spécifique pour les interventions en milieux scolaires (Olivier AGOSTINI).

C. FERAL propose que l'on teste dès 2021 une journée de découverte des sites Natura 2000, en impliquant si possible les scolaires.

3.3 Sentiers de randonnées

Se reporter aux échanges sur le site de Lavu Santu Fautea (cf §7 en page 7). Le travail sur les sentiers pourra être élargi à l'ensemble des sites de la commune.

3.4 Stagiaires

Information complémentaire non diffusée en comité de pilotage

La DDTM a reçu des demandes de stage d'étudiants en Master « Gestion Intégrée du Littoral et Valorisation Halieutique » de l'université de Corse.

Après échange avec la commune qui a accepté de les accueillir, 2 étudiantes travailleront du 12 avril au 7 mai 2021 sur « l'expertise des plages de la commune de Zonza » ainsi que sur la création de matériaux pour la journée de découverte des sites de Zonza et la campagne de communication gestion des plages.

4 FR9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea »

Nous renvoyons au comité de pilotage de 2017 pour le bilan détaillé de l'animation du site de Fautea, qui consistait en divers aménagements du site par l'animatrice Natura 2000 / les gardes du littoral de l'ex Conseil départemental et par le conservatoire du littoral :

- Ouverture de nouveaux sentiers à Fautea
- Cicatrisation d'anciens sentiers (Fautea)
- Pose de ganivelle sur l'ensemble du site
- Mise en place de signalétique sur l'ensemble du site
- Aménagement de l'entrée du site de Fautea (escaliers et panneau d'information)
- Réaménagement de la plage de Fautea suite aux intempéries de l'hiver 2016
- Réaménagement de l'accès à la plage de Lavu Santu
- Pose de clôture en arriere de la plage de Lavu Santu (pour empêcher l'accès aux véhicules motorisés et aux vaches)



Le comité de pilotage de 2017 avait également proposé les priorités suivantes :

FR9400584 - Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea

Actions à prioriser en 2018

Objectifs du DOCOB	Mesures appropriées/Fiches Actions
A - Protéger les restaurer les milieux sableux et dunaires	A1 - Mettre en défens et restaurer les dunes de Fautea
	A2 - Mettre en place un nettoyage manuel de la plage de Fautea
E - Favoriser une découverte et une circulation du public sur le site respectueuse du milieu naturel	E1 - Mettre en place une signalétique d'information au public
	E2 - Modifier les sentiers d'accès à la plage de Fautea et à la tour génoise
	E4 - Cicatrizer les pistes inutiles
H - Préserver et restaurer le patrimoine culturel	E5 - Aménager une zone de stationnement pour les usagers de la plage de Fautea
	H1 - Mettre en valeur la tour génoise

Suite à ce rappel du bilan 2017, un débat s'est ensuivi sur la base des attentes de la nouvelle équipe municipale.

La mairie rappelle que la situation du parking est actuellement anarchique et dangereuse : les véhicules se garent sur le bord de la route pour accéder aux plages de Lavu Santu et Fautea. L'ensemble de l'équipe municipale est inquiète de la sécurité de cette zone ; c'est une priorité depuis 15 ans et elle souhaite maintenant agir.

L'agent de la collectivité Paul-Dominique COLI signale qu'il y a un éco-compteur pour estimer la fréquentation de ce site. Il déplore par ailleurs que les comptages, concernant la tortue d'Hermann soient réalisés sans concertation avec les agents de terrains du conservatoire. Au-delà de croiser les données, le partage de connaissances serait utile pour que ces agents aient la bonne information à déployer auprès du grand public.

Suite au débat qui s'est ensuivi le COPIL a proposé les 2 actions suivantes :

- Contacter le service des routes à la collectivité de Corse pour déterminer avec eux si une solution technique simple est possible (et dans quels délais) pour résoudre les questions du stationnement et du pluvial.
- Approfondir la démarche d'aménagement initiée par le Conservatoire du Littoral via une approche paysagère aux thématiques élargies : circulation et stationnement, patrimoine naturel et architectural, poursuite de l'équipement et de l'entretien du site.

La question de « l'urbanisation empêchant les réserves de sable de la plage de se reconstituer » n'a pas été débattue en COPIL, cependant ce type de question ne trouve généralement de réponse que dans une approche globale.

Concrètement l'animation Natura 2000 devra rédiger le cahier des charges de cette approche paysagère, monter le dossier de financement auprès du FEADER, recruter le paysagiste et faire réaliser l'étude paysagère par un prestataire.



La commune rappelle son souhait d'un « sentier des douaniers » et d'un accès au littoral pour tous.

M. MURACCIOLE rappelle que la servitude littorale est une bande de 3 m grevant les propriétés privées en bordure du DPM, bande dédiée exclusivement au cheminement des piétons ; c'est un droit prévu par le code de l'urbanisme (article L121-31). Dans la réalité physique du terrain, elle est parfois difficile à tracer ; c'est pourquoi le tracé de la servitude est une compétence de l'État, qui exige des études préalables spécifiques ainsi qu'une enquête publique.

C. FERAL intervient en spécifiant que les servitudes du littoral ne sont pas une priorité pour le préfet de Corse actuellement, mais que cependant la commune peut préparer les choses, définir un tracé, prévoir les équipements nécessaires et obtenir les autorisations foncières ; même si le sentier n'a pas dans l'immédiat le statut officiel d'un sentier des douaniers, il en fera office dans la pratique et le travail sera préparé pour un dossier officiel le moment venu.

M le maire spécifie qu'il n'aura pas, à priori, beaucoup de contraintes sur l'ensemble du littoral de Zonza.

La définition du tracé devra se faire en cohérence avec le PDIPR, le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

I. VESCOVALI souligne que la commune peut demander à être inscrite au PDIPR, elle aura alors droit aux aides pour l'entretien, la signalétique de certaine catégorie de sentiers. Les Agents Protection de l'Environnement pourront être mis à disposition de la commune par la collectivité de Corse pour aider à l'entretien des sentiers.

M KAPPELLA clôt le sujet en rappelant que la commune peut retrouver un récapitulatif des procédures administratives dédiées à la création de pistes et sentiers (lien : <http://www.corse-du-sud.gouv.fr/avertissement-sur-la-creation-de-pistes-privees-a2498.html>)

Priorisations de l'animation pour le site FR9400584 « Lavu Santu et Fautea » :

- Sentiers : démarche intégrée au PDIPR et pouvant servir de base à la servitude littorale
- Aménagements du Conservatoire du Littoral : poursuite de l'entretien des équipements par le personnel de la Collectivité de Corse
- Stationnement et pluvial : contacter le service des routes à la collectivité de Corse
- Approche paysagère globale : élaboration du cahier des charges techniques.

5 Site FR9400585 « Iles Pinarellu et Roscana »

Ce site Natura 2000, de par sa situation géographique, ne fait l'objet que de suivis scientifiques ; la priorisation d'actions proposées lors du COPIL de 2017 reste d'actualité. Suivis écologiques sur l'îlot de Roscana :

- Silène velouté : le CEN mène des actions annuelles de comptage et entretient les picots de protection contre les goélands. Seulement 8 pieds de silène velouté ont été observés en 2020. Sur cet îlot, la population semble en sursis. Lors du dernier comptage (2017), des graines de Silène velouté ont été dispersées.
- Phylloclactyle d'Europe : le CEN effectue un comptage tous les 5 ans.



**FR9400585 - Iles Pinarellu et Roscana
Actions à prioriser en 2018**

Objectifs du DOCOB	Mesures appropriées/Fiches Actions	Estimation H/J
A - Préserver le patrimoine naturel (Pinarellu)	A1 - Suivre les populations d'espèces animales de la Directive Habitats : phylloclactyle d'Europe et chiroptères.	
	A2 - Suivre l'évolution de la végétation et les populations d'espèces remarquables.	
Préserver le patrimoine naturel (Roscana)	1 - Préserver la population de silène velouté (Silene velutina)	
	2 - Actualiser les données sur les effectifs de phylloclactyle sur l'îlot	

6 Site FR9400606 « Pinarellu : dunes et étangs »

Le travail sur le site de Pinarellu avait porté sur 2 points : d'une part l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques pour l'entretien des abords des étangs de Pinarellu, d'autre part la gestion d'un arrivage massif de posidonies qui a perturbé la saison estivale 2017. Ce dernier point a été bien plus important que le premier et la campagne 2017 a été un point d'infléchissement sur cette thématique.

6.1 Gestion des plages

Avant 2017 les banquettes de posidonies, visuellement dérangeantes, étaient stockées mécaniquement en arrière plage, sur le cordon dunaire. Cela avait pour conséquences 1/l'étouffement ou le déracinement d'espèces patrimoniales présentes,

2/le fait que les banquettes de posidonie ne jouent plus leur rôle de protection lors des intempéries hivernales et 3/ces opérations étaient coûteuses (et pas toujours satisfaisantes !) pour la commune.

En janvier 2017, un volume exceptionnel s'est échoué sur les plages. Les médias locaux en parlent et les sociaux professionnels s'inquiètent déjà. En juin, après l'équinoxe, les énormes quantités sont toujours présentes et la DDTM reçoit plusieurs appels des sociaux professionnels pour trouver une solution. En juillet, en pleine saison, les sociaux professionnels se regroupent pour demander l'autorisation d'intervenir mécaniquement et retirer les posidonies devenues un frein à leur commerce. Cela correspond administrativement à une autorisation de circuler sur le Domaine Public Maritime (DPM) qui se demande au Service Mer et Littoral (SML) de la DDTM-2A.

Une réflexion est menée en urgence l'été 2017 : l'idée principale est une intervention mécanique par les services techniques de la commune en début de saison touristique pour dégager les fronts de mer des établissements professionnels exerçants en haut de plage. Durant le reste de la saison estivale, il revient au propriétaire d'établissement d'entretenir manuellement le coin de plage qu'il valorise. L'objectif principal est de laisser la posidonie dans « l'écosystème plage » et de trouver le meilleur compromis entre naturalité et activités économiques présentes.



*La posidonie
disposée en tas,
pourquoi ?*

*De par son statut
d'espèce protégée, qui
interdit de la toucher,
morte ou vivante, et
compte-tenu de son rôle
protecteur contre l'érosion,
la posidonie doit être
laissée sur la plage.*

*La formation d'amas
permet cependant de
dégager des espaces sur
la plage.*

*Cette pratique s'avère
écologiquement et
économiquement
préférable à un
enlèvement total de la
posidonie.*

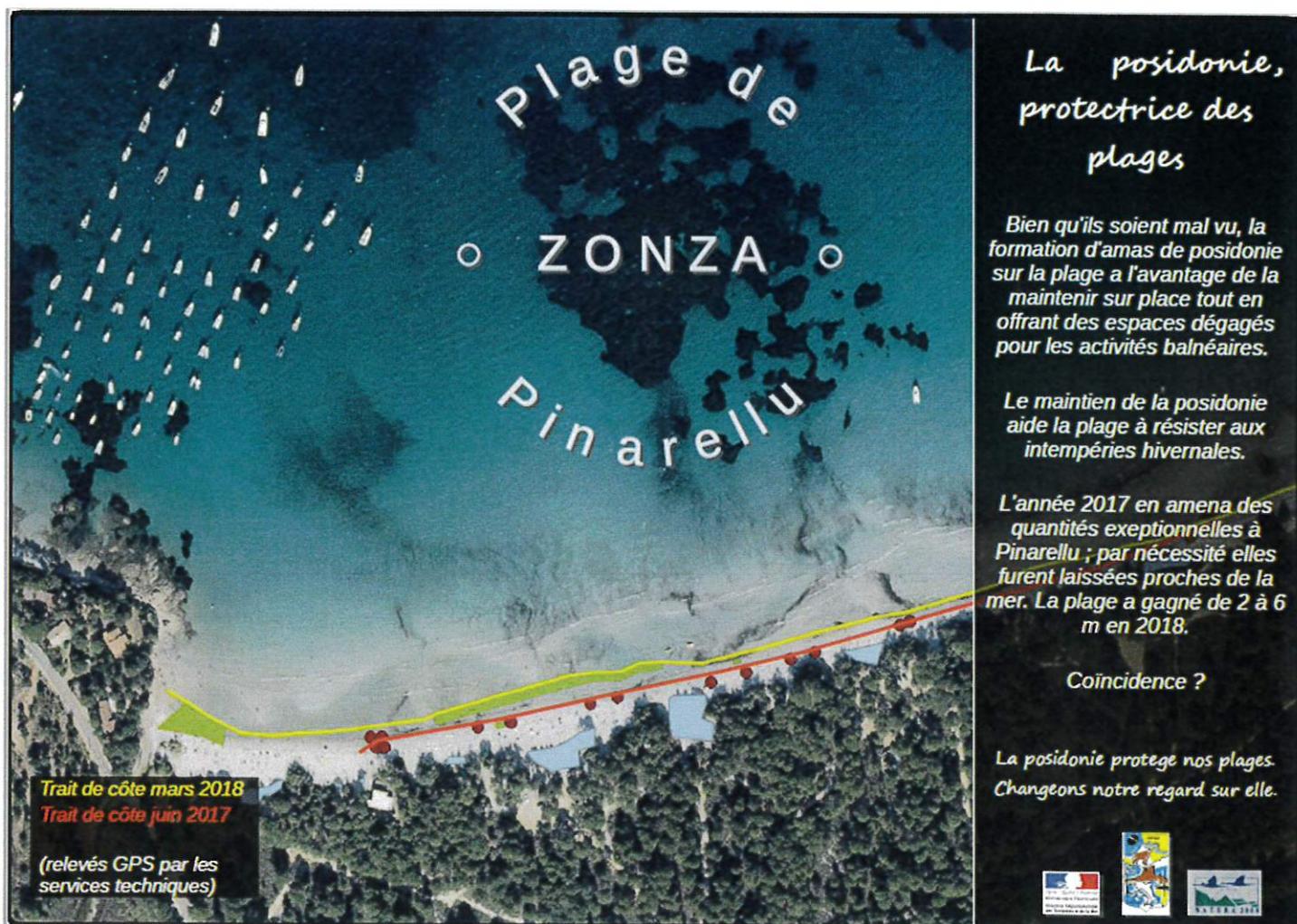
*La posidonie protège nos
plages. Changeons notre
regard sur elle.*

Site Natura 2000 de Pinarellu, été 2017



La quasi-totalité des posidonies de l'été 2017 a été dispersée lors des tempêtes hivernales : des 1500 m³ environ (uniquement dans les tas présents !) sur la plage en juin 2017, il ne reste plus que quelques mètres cubes en mars 2018 et la plage semble avoir gagné, relevé GPS à l'appui, de 2 à 6 m (ponctuellement parfois plus). Le bilan est donc très positif.

En termes de communication, il y a eu beaucoup de discussions et de critiques du fait de ces tas très visibles. Les affiches réalisées dans l'urgence et la présence régulière de l'animatrice Natura 2000 sur le terrain, ont permis de répondre à *minima* aux divers questionnements et de faire passer le message de l'intérêt de cette expérimentation.



Les saisons 2018 et 2019 furent plus calmes, il n'y eut que peu de posidonie sur les plages, cependant le travail fut poursuivi par la DDTM avec l'appui d'étudiants de la faculté des sciences de Corse.

Le protocole improvisé en 2017 est repris et un cahier des charges plus affiné pour une « GESTION DURABLE DES PLAGES » est rédigé. Il intègre en plus de la gestion des posidonies, le nettoyage des plages. Les affiches et supports de communication sont retravaillés et proposés sur les déchets comme sur la posidonie (dans son cycle complet).

Des idées encore non appliquées comme les « BAC à TEMPETES » sont importées d'autres régions pour une gestion participative des déchets dans le quotidien des promeneurs.

Au final c'est tout un ensemble d'outils qui est proposé pour la gestion des plages :

1. Une charte Natura 2000 permet de répartir le travail de gestion des posidonies entre la commune et les paillotistes qui valorisent une partie de la plage.

Le principe général est que la posidonie ne doit pas être sortie de l'écosystème plage : la commune intervient par des outils mécaniques uniquement en cas d'échouage massif de posidonies empêchant toute activité balnéaire. Les posidonies sont alors rassemblées en tas au bord de l'eau. Le reste du nettoyage, qu'il soit mené par la commune ou les exploitants de paillote, est effectué en manuel.

Les déplacements sur site en 2018 ont permis d'évaluer le taux d'acceptation de la charte : sur une dizaine d'établissements visités, 5 ou 6 y ont fait un accueil favorable, deux y étaient hostiles et un ou deux moins concernés y étaient indifférents.

2. Des supports de communications : un site internet, des visuels qui peuvent être déclinés de différentes façons (affiches, flyers, sets de tables etc) dont les 2 illustrations précédentes sont des exemples. La difficulté principale est d'assumer que la posidonie n'est pas un déchet ; elle est au contraire synonyme de qualité de la plage, d'une certaine naturalité.
3. Le cahier des charges d'un futur contrat Natura 2000 à mettre en œuvre dans le cadre de l'animation Natura 2000. Ces contrats Natura 2000 sont financés (en général à 80 %) via les fonds FEADER. Ce cahier des charges est à actualiser pour intégrer éventuellement d'autres éléments tels que les « bacs à tempêtes » ou des petits équipements « de confort » tels que des petites passerelles flottantes amovibles.

Allier réglementation, activité économique et préservation de l'environnement nécessite, par chaque action, à éduquer tous azimuts : les estivants, les locaux, les professionnels du tourisme, y compris même les services techniques...

Une partie de ces éléments sont déjà accessibles sur le site internet : <http://corse.n2000.fr/gestion-des>

M CUCCHI souligne la nécessité d'un important travail de communication auprès des socio-professionnels et demande à être aidé par les institutionnels et scientifiques. Il spécifie qu'on ne peut néanmoins pas se priver de l'image de la carte postale pour le tourisme.

Le cycle d'animation qui commence devra donc reprendre ces divers éléments, les actualiser et surtout les décliner localement, dès mi-avril avec les socioprofessionnels pour rappeler les bienfaits de la posidonie et mettre en avant le côté naturel des plages.

Information complémentaire non diffusée en comité de pilotage

Après échange avec la commune qui a accepté de les accueillir, 2 étudiantes travailleront du 12 avril au 7 mai 2021 sur « l'expertise des plages de la commune de Zonza » ainsi que sur la création de matériaux pour la journée de découverte des sites de Zonza et la campagne de communication gestion des plages.

6.2 Gestion des étangs

Une charte des bonnes pratiques pour la gestion des abords des étangs avait été réfléchi en 2016 ; celle-ci reste d'actualité bien qu'elle soit d'ambition limitée et ne permette pas de gérer les étangs en eux-mêmes.

De ce point de vue-là le travail initié sur l'étang d'Arasu avec l'Office de l'Environnement de Corse et la faculté des sciences de Corse se révélera plus instructif en termes de méthodes de gestion.

6.3 Gestion de la pinède

La commune, faisant le constat de la forte fréquentation de la pinède de Pinarello, de l'insalubrité qu'elle y génère souhaite étudier l'installation de toilettes sous une forme à définir ; elle se pose de même la question des mesures d'entretien à prendre pour les arbres morts ou malades.



Si poser des toilettes sèches au bord de la route est une solution provisoire aisée à mettre en œuvre, la gestion de la pinède -gestion qui doit là encore concilier sa patrimonialité, sa position littorale particulière et les flux d'estivants- est une question plus complexe, ne serait-ce que par la fragmentation du foncier privé.

Si une « charte des bonnes pratiques de la pinède » peut être dégrossie, elle ne sera probablement pas suffisante pour gérer la pinède. Deux approches complémentaires nous semblent envisageables tout en ne perdant pas de vue qu'il s'agit d'un travail de longue haleine :

- Missionner un prestataire compétent (bureau d'étude, ONF ...) pour faire imaginer, sans tenir compte du foncier à ce stade, l'espace pinède en termes de fonctionnalités écologiques, paysagères et touristiques et proposer un aménagement/une gestion en conséquence

6.4 Divers

Concernant l'évènement de mortalité de tortues CISTUDE (espèce protégée et Natura 2000), ayant eu lieu en 2014, la question est posée de savoir si d'autre évènement de ce type ont été observés ? Personne n'a constaté ce phénomène depuis cet évènement.

6.5 Priorités de ce cycle d'animation pour Pinarellu

Les priorités proposées lors du COPIL de 2017 restent globalement d'actualité, le travail sur la pinède en plus :

- Gestion des plages et accueil du public
- Suivis scientifiques et patrimoniaux
- Début de la réflexion sur la pinède

7 Site FR9400607 « San Ciprianu : étang d'Arasu et îlots »

Mme Pedinielli fait un bilan des actions entreprises sur le site jusqu'en 2017 :

- Opération du curage du grau (photos ci-contre)
- Le suivi scientifique du Silène velouté à Punta d'Arasu

Elle rappelle pour mémoire les priorités définies par le comité de pilotage de 2017 :



**FR9400607 - San Ciprianu : étang d'Arasu, îlots Cornuta
et San Ciprianu, Punta Capicciola
Actions à prioriser en 2018**

Entités géographiques du site N2000	Objectifs du DOCOB	Mesures appropriées/Fiches Actions
Cordon littoral Etang et Punta d'Arasu	C - Conserver la population de silène velouté	C - Suivre l'évolution de la population de silène velouté
	E - Restaurer la lagune littorale Scénario 1: restauration dans sa forme originelle Scénario 2: suppression partielle des digues et conservation des rives actuelles	E3 - Entretien périodiquement l'ouverture du grau (scénarii 1 et 2)
	G - Favoriser une découverte et une circulation du public sur le site respectueuse du milieu naturel	Aménager une passerelle pour franchir le grau
Les îlots Cornuta et San Ciprianu	Conservation dans un état favorable des habitats et des espèces	A1 - Restaurer une population de silène velouté sur l'îlot Cornuta
		B - Assurer un nettoyage régulier des rives des îlots

La première intervention a été celle de Mmes LIGORINI (Université des sciences) et GARRIDO (Office de l'Environnement de Corse) sur les études en cours autour des lagunes de Corse et particulièrement celle d'Arasu.

7.1 Étude de l'étang d'Arasu par la faculté des sciences de Corse

Les écosystèmes lagunaires font partie des systèmes les plus dynamiques et les plus productifs au monde, mais ils sont aussi les plus menacés. Les lagunes sont considérées comme particulièrement vulnérables à l'eutrophisation, en raison de leur échange restreint avec la mer. Des mesures de gestion et de restauration sont donc nécessaires pour améliorer la qualité et le fonctionnement de ces milieux.

Les différentes études menées sur la lagune d'Arasu et son bassin versant permettront d'en comprendre le fonctionnement hydrologique et écologique ainsi que les différents facteurs d'impacts et de fournir in fine une aide scientifique en ce qui concerne la prise de décision. Une restitution de ces différents travaux est prévue en 2023.

Afin de comprendre le fonctionnement écologique du complexe lagunaire d'Arasu, la connaissance de l'histoire locale est requise autant que les travaux scientifiques en cours :



Carte de l'Etat Majeur
1820-1866



Photographie aérienne historique
1950-1965



Photographie aérienne
2019

Arasu – Observation historiques

Propriétaires privées
+ Bassin Est propriété du CdL

Initialement, jusqu'en 1968 → un plan d'eau continu

1795-1886 → grau à coté de la Pointe d'Arasu (comme aujourd'hui)

1951 → grau plus à l'ouest, dessalures vs assèchements saisonnières

1960 → ouverture canal d'écoulement (130m) entre étendues secondaires et mares temporaires

1969 → objectif création d'une MARINA, création de barrages et creusements
→ première subdivision en bassins

1969-1975 → remblayages + barrières = forme actuelle, 21 ha

1992 → ouverture artificielle du grau permanente

1950-2007 → réduction ~ 9 ha
(Savignac, 2017; Conservatoire du littoral, 2012-DOCOB Natura 2000)



PROFONDES MODIFICATIONS AU FONCTIONNEMENT NATUREL DE LA LAGUNE

Les premiers résultats montrent l'absence d'herbiers, des densités de micro-organismes faibles et des taches suspectes dans le bassin S1, laissant suspecter des pollutions d'origine inconnue ou au minimum une incompréhension sur ce qui se passe dans la lagune d'Arasu :

Arasu – Communautés phytoplanctoniques - Suivi 2020

S3

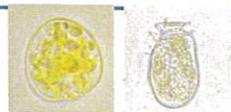
- Communautés à affinité d'eau douce
- Bon état de santé des communautés
- Herbiers et macroalgues





S1

- Communautés diversifiées
- Densités cellulaires très faibles
- Etat santé < S2 et S3
- Absence totale d'herbiers
- Taches noires
- Sable et algues filamenteuses
- Mauvaises odeurs - mai / aout



S2

- Communautés plus semblables à S1 que S2
- Bon état de santé
- Herbiers bien développés
- Eau très claire et profonde



Différences en termes de composition phytoplanctonique entre bassins

Présence d'espèces potentiellement toxiques (surtout S1 et S2)

Bassin S1 : suspicion de contamination ou mauvais fonctionnement

↓

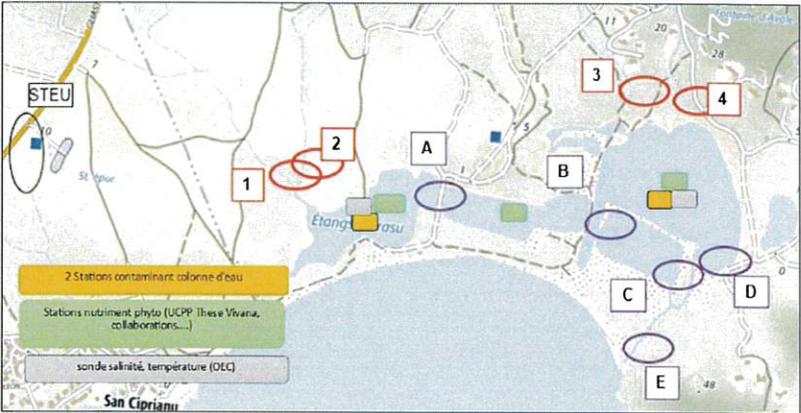
À approfondir

Un partenariat entre services techniques a été imaginé afin d'apporter des données complémentaires aux études en cours :

Projet d'étude et de suivi sur la lagune d'Arasu

Partenariat : Université de Corse – IFREMER – OEC – DDTM 2A

Affiner les connaissances sur le site à l'aide d'analyses non effectuées dans le cadre des thèses de doctorat



Analyses et suivi des paramètres de l'eau + analyses chimiques et biologiques des affluents (POCIS/DGT) + analyses de sédiments (e.g. contaminants, explication état bassin est)

→ Compréhension du **fonctionnement** et **facteurs d'impact** sur le site

Le comité de pilotage approuve le projet d'action qui sera présenté aux financements Natura 2000.

7.2 La restauration de l'étang d'Arasu

En parallèle à l'approche précédente axée sur la compréhension du fonctionnement de la lagune d'Arasu, la question est posée par le document d'objectifs de la restauration de la lagune.

Une étude réalisée en 2017 par Agnès SAVIGNAC dans le cadre de son mémoire de Master portait sur la restauration de l'étang d'Arasu.

Cette étude définissait 3 trajectoires possibles pour la restauration d'Arasu, entre les 2 extrêmes que sont le maintien en l'état actuel et le retour à un « état initial » d'avant les années 1950.

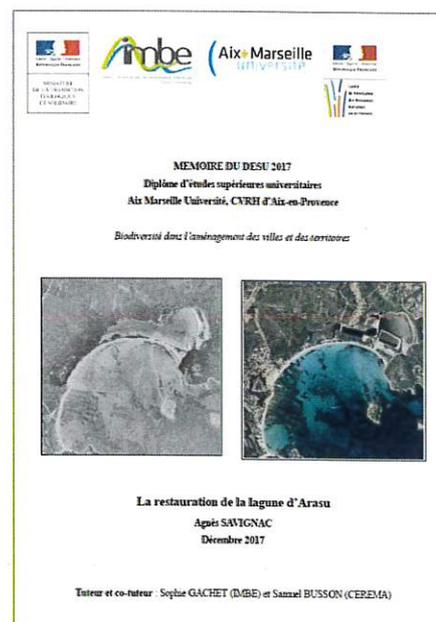
Un scénario médian, envisageant une restauration partielle de l'étang se dégageait de cette étude.

Michel MURACCIOLE présente également les travaux d'approche effectués sur la partie de foncier maîtrisée par le Conservatoire du Littoral ; ces travaux vont dans le même sens que l'étude SAVIGNAC et porteront, outre sur la restauration proprement dite, sur les accès, les zones de stationnement, les équipements présents.

L'esquisse est déjà avancée, l'objectif est à présent d'initier une phase de consultation pour élaborer le projet dans les détails et d'obtenir un pré-chiffrage pour fin 2022 ; le projet serait financé par l'agence de l'eau et l'OFB (Organisation Française pour la Biodiversité).

Mme GARRIDO rajoute que dans le cadre du projet LIFE MARAH, un financement à hauteur de 100 000 €, voir 200 000€ pourrait être attribué pour une « opération coup de poing » pour 2023-2024. M. MURACCIOLE maintiens qu'il y a encore du travail et que ce calendrier proposé lui semble court.

La commune interroge sur un éventuel **déplacement de la zone d'appui à la lutte anti incendies (Z.A.L.)** dans le cadre de **cet aménagement**.



Jean Yves DURET (sapeur-pompier forestier du SIS-2A), tient à rappeler que cette question a déjà été étudiée par un groupe de travail technique ; un déplacement sur site avec les services DFCI (défense incendies) a été effectué et concluait que cette action n'était pas réalisable.

Par ailleurs, il rappelle que l'on ne peut pas changer le volume du combustible présent sur cette zone : la densité de combustible présente actuellement est au maximum ; de même la piste doit rester accessible pour les véhicules d'intervention.

Il rappelle enfin l'importance de cette zone et des ouvrages (cuve et piste) dans le site : 3 grands incendies ont déjà eu lieu dans le site depuis les 30 dernières années.

M. MURACCIOLE explore la question de l'insertion de la citerne de cette ZAL dans le paysage autrement que par la réhabilitation paysagère, notamment par des amas rocheux ou par enterrement de l'ouvrage.

M le maire souligne sa volonté de travailler en concertation et que la sécurité est sa priorité, mais l'environnement aussi.

7.3 Priorités de ce cycle d'animation pour Arasu

Les priorités proposées pour Arasu :

- Poursuite de l'étude de l'étude de la lagune par la faculté des sciences et financement de la récolte de données brutes sur le fonctionnement de la lagune
- Restauration d'Arasu par le Conservatoire du Littoral : élaboration et finalisation du projet, consultation des acteurs locaux sur les différentes dimensions du projet : zones de parkings, ZAL, et aménagements annexes

8 Conclusions du COPIL des sites Natura 2000 de Zonza

Gouvernance :

- M Nicolas CUCCHI, maire de la commune de ZONZA, prend la présidence de chacun des 4 sites Natura 2000
- La collectivité de Corse est structure porteuse de l'animation Natura 2000 et mets à disposition une animatrice pour les 4 sites N2000 de ZONZA, Mme Anne Laure PEDINIELLI

Programme d'action de l'animation Natura 2000 :

- Conclusion générale pour les 4 sites :
 - Une journée de découverte des sites Natura 2000 sera organisée en juin 2021
 - Mise en place d'écogardes pour la campagne estivale 2021
 - Debut du travail sur les sentiers desservant les sites de la commune
- Pour le site FR9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea »
 - Aménagements du Conservatoire du Littoral : poursuite de l'entretien des équipements par le personnel de la Collectivité de Corse
 - Stationnement et pluvial : contacter le service des routes à la collectivité de Corse
 - Approche paysagère globale : élaboration du cahier des charges techniques.
- Pour le site FR9400585 « Iles Pinarellu et Roscana »
 - Poursuivre les suivis scientifiques
- Pour le site FR9400606 « Pinarellu : dunes et étangs »
 - Gestion des plages et accueil du public
 - Suivis scientifiques et patrimoniaux
 - Début de la réflexion sur la pinède
- Pour le site FR9400607 « San Ciprianu : étang d'Arasu et îlots »
 - Poursuite de l'étude de l'étude de la lagune par la faculté des sciences et financement de la récolte de données brutes sur le fonctionnement de la lagune
 - Restauration d'Arasu par le Conservatoire du Littoral : élaboration et finalisation du projet 2021 - 2024

Avant de fermer la séance, l'État rappelle que les documents d'objectifs de ces sites Natura 2000 commencent à dater et qu'une révision sera à envisager à l'échéance du présent cycle d'animation.

Cette révision pourrait être centrée sur le fonctionnement écosystémiques de l'ensemble des zones humides et littorale de Zonza, les populations d'oiseau pouvant par exemple trouver refuge dans une zone et alimentation dans une autre... Le précédent comité de pilotage (2017) se posait déjà la question d'un site Natura 2000 au titre de la directive oiseaux. Un tel travail peut aussi être mis en valeur à travers des aménagements et une connaissance du territoire ainsi que le montre le projet de « Maison de la Nature » mis en place en 2015 à Serra di Ferro.

A l'issue de ces travaux, M CUCCHI président du COPIL et M GILLET sous-préfet de Sartène remercient chacun des participants.

Le Maire
Nicolas CUCCHI

Po 1^{er} Adjoint



Pour le Préfet
Le sous-préfet de Sartène